

LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ENFANTS AU NIGER

Information de base

Définition de la traite

La traite de personnes, en particulier des femmes et des enfants, est une forme moderne d'esclavage qui consiste à déplacer une personne – tant d'un pays ou continent à l'autre, qu'à l'intérieur des frontières d'un même pays – par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, ou par tromperie, dans le but de l'exploiter.

Elle sert plusieurs fins d'exploitation : la prostitution ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail forcé dans les usines et les plantations, le travail domestique, l'enrôlement forcé dans les conflits armés, l'adoption illégale, les mariages arrangés, les sacrifices, la mendicité, et l'ablation forcée d'organes pour leur vente sur le marché noir. L'utilisation de la force ou de toute forme de coercition n'est pas une condition nécessaire pour que le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation soit considéré comme traite. La caractéristique commune à toutes ces formes d'exploitation est que dans tous les cas, la personne est perçue comme une marchandise et sa dignité est niée.

On estime que **50% des victimes de la traite sont des enfants, dont la plupart sont des filles**, Ainsi, chaque année dans le monde, 1,2 million d'enfants sont victimes de la traite.

En Afrique, la traite présente un profil essentiellement sous-régional. Pour ce qui est de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, en l'état actuel des connaissances, la traite intervient dans la plupart des pays de la région, mais en particulier au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Mali, Nigeria, Togo et Niger. Au Niger, la traite est essentiellement caractérisée par des déplacements à l'intérieur du pays - les enfants sont en général envoyées ou amenées par des adultes, très souvent par des marabouts, vers les centres urbains. Cependant, des cas de traite transfrontalière ont été rapportés.

Les causes de la traite

Les victimes de la traite sont souvent originaires de familles pauvres ayant peu d'opportunités de sortir de la misère. Les enfants et leurs familles sont souvent attirés par la promesse d'un accès à une éducation, à un meilleur emploi ou à une vie plus prospère loin de leur foyer, à la ville ou dans un pays voisin. Souvent, les enfants défavorisés ne voient pas d'autre alternative que leur exploitation pour assurer leur survie.

La pauvreté est au cœur du phénomène de la traite. L'exploitation de la misère est facilitée par la croissance démographique, par la persistance d'inégalités entre les femmes et les hommes, par l'analphabétisme et la faiblesse du taux de scolarisation et du taux d'enregistrement des naissances, l'existence d'une demande de main d'œuvre à bas coût ou non payée, et la survivance de traditions et de préjugés néfastes qui rendent acceptable l'exploitation. Ces multiples facteurs expliquent la plus grande vulnérabilité des enfants, et en particulier des filles, face à la traite.

Les mécanismes de lutte contre la traite

Lutter contre la traite des enfants passe par la réalisation d'un environnement protecteur pour les enfants. C'est-à-dire mettre en place un filet de sécurité composé de différents éléments à même de protéger les enfants des abus, de la violence et de l'exploitation et de promouvoir le développement de leur plein potentiel.

Si la famille est la première ligne de défense, la lutte contre la traite des enfants est l'affaire de tous – Gouvernement, leaders religieux, policiers, douaniers, enseignants, journalistes, communautés, organisations de la société civile.

Prévenir et combattre la traite de personnes, en particulier des enfants, nécessite une action sur plusieurs fronts :

- ➔ **Sensibiliser** les communautés (famille, enseignants, communautés) et les leaders pour faire prendre conscience du phénomène et changer les attitudes et traditions qui rendent acceptables les discriminations, les abus et la violence à l'égard des enfants ainsi que leur exploitation. Sensibiliser est primordial pour accroître le signalement des cas d'exploitation.

- **Former** les personnes impliquées à un titre ou à un autre dans la lutte contre la traite des êtres humains (police, douanes, magistrats, chefs traditionnels, autorités administratives et coutumières, transporteurs, médecins).
- **Renforcer l'environnement protecteur de l'enfant** en combattant le travail des enfants, en encourageant l'accès de tous les enfants, en particulier des filles, à un enseignement de qualité, meilleur investissement contre la pauvreté. Il convient d'informer les enfants sur leurs droits et les familles sur les risques que courent leurs enfants en dehors du foyer. Il s'agit également de promouvoir l'enregistrement des naissances.
- **Promouvoir l'engagement des médias et de la société civile** dans la prise de conscience et la dénonciation de la traite.
- **Lutter contre l'impunité** en mettant en place et faisant appliquer une législation adéquate pénalisant l'organisation, l'aide ou la participation à la traite des enfants. La législation du travail doit également être revue pour réglementer le travail des enfants domestiques et dans certains centres d'apprentissage.
- **Assurer la protection et l'assistance aux victimes** de la traite, c'est-à-dire prévoir la collaboration des différents acteurs intéressés (police, services sociaux, organisation de la société civile) pour mettre en place des services d'identification, des centres d'accueil et des activités de réinsertion (aide au retour au foyer, activités génératrices de revenus).
- **Promouvoir la coopération transfrontalière et l'échange d'information** entre Etats, notamment au niveau régional dans la cadre des accords multilatéraux de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Abidjan¹, 2005 et Abuja², 2006).

Les instruments juridiques de lutte contre la traite

Le Niger est partie à la Convention des droits de l'enfant et au Protocole de Palerme³, la référence internationale en matière de prévention et de lutte contre la traite. A ce titre, il s'est engagé à harmoniser sa législation nationale avec le Protocole en pénalisant la traite des enfants.

L'adoption du projet de loi sur la pénalisation de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et la réforme du code pénal ouvriront la voie à la mise en place d'un cadre législatif et judiciaire permettant de lutter efficacement contre la traite.

Les mécanismes de réinsertion des victimes

Les victimes de la traite sont victimes du déni de leur droit à la protection. Pour rétablir ce droit, il est indispensable de mettre en place un système de prise en charge assurant l'identification, l'accueil, l'accompagnement ainsi que la réinsertion des victimes (lieu d'accueil avec repas et soins essentiels, soutien médico-social, information et conseils, appui à la réinsertion par la formation ou l'appui à des activités génératrices de revenus). Il est également important de les informer de leurs droits et de lutter contre l'impunité des violations dont elles sont les victimes. Tout ce processus doit se faire impérativement dans le meilleur intérêt de l'enfant.

¹ Accord multilatéral de lutte contre la traite signé par 9 pays (Côte d'Ivoire, Libéria, Bénin, Nigeria, Burkina Faso, Niger, Mali, Guinée et Togo Abidjan) en juillet 2005

² Accord multilatéral de lutte contre la traite signé à Abuja par les membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC) en juillet 2006

³ Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (CTO dite Convention de Palerme, entrée en vigueur le 29 septembre 2003) visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, en vigueur depuis le 23 décembre 2003

Pour plus d'informations ou demande d'interview, veuillez contacter :

Gaëlle Bausson, Chargée de communication, UNICEF

E-mail: gbausson@unicef.org, Téléphone: 20 72 69 97 / 96 29 67 51